

26 avril 2023 (mise à jour)

Langue de l'original : français

COI FOCUS

GUINEE

Situation politique sous la transition

Disclaimer:

Ce document COI a été rédigé par le Centre de documentation et de recherches (Cedoca) du CGRA en vue de fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique ni n'exprime aucune opinion et ne prétend pas apporter de réponse définitive quant à la valeur d'une demande de protection internationale. Il a été rédigé conformément aux lignes directrices de l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ce document a été élaboré sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. L'auteur s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents du sujet mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Si certains événements, personnes ou organisations ne sont pas mentionnés dans ce document, cela ne signifie pas qu'ils n'ont jamais existé.

Toutes les sources utilisées sont référencées de manière simplifiée dans les notes en bas de page. À la fin du document, une bibliographie reprend les références bibliographiques complètes. Les sources simplement consultées sont également reprises dans une liste. Dans des cas exceptionnels, la source n'est pas mentionnée nommément. En cas d'utilisation d'une information spécifique contenue dans ce document, il convient de citer la source telle que mentionnée dans la bibliographie.

La publication ou la diffusion du présent document est interdite sauf accord écrit du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

This COI-product has been written by Cedoca, the Documentation and Research Department of the CGRS, and it provides information for the processing of individual applications for international protection. The document does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of the application for international protection. It follows the Common EU Guidelines for processing country of origin information (April 2008) and is written in accordance with the statutory legal provisions.

The author has based the text on a wide range of public information selected with care and with a permanent concern for crosschecking sources. Even though the document tries to cover all the relevant aspects of the subject, the text is not necessarily exhaustive. If certain events, people or organisations are not mentioned, this does not mean that they did not exist.

All the sources used are briefly mentioned in a footnote and described in detail in a bibliography at the end of the document. Sources which have been consulted but which were not used are listed as consulted sources. In exceptional cases, sources are not mentioned by name. When specific information from this document is used, the user is asked to quote the source mentioned in the bibliography.

This document can only be published or distributed with the written consent of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons.



Vers une politique de migration
plus intégrée, grâce au FAMI

Table des matières

Liste des sigles utilisés.....	3
Introduction	4
1. Paysage politique	5
1.1. Principales formations politiques	5
1.2. Mouvements sociopolitiques	6
2. Etat de la transition	7
2.1. Développements politiques	7
2.2. Points de désaccord entre la junte et la classe politique	8
3. Etat des libertés	9
3.1. Liberté de former un parti	10
3.2. Liberté de manifester	10
3.3. Liberté de réunion.....	11
3.4. Liberté de mouvement	12
3.5. Liberté d'expression	13
4. Manifestations.....	14
5. Attitudes des autorités	15
5.1. A l'égard des responsables.....	15
5.1.1. Contrôle judiciaire	15
5.1.2. Récupération des biens de l'Etat.....	16
5.1.3. Poursuites des infractions économiques et financières	16
5.1.4. Arrestations	17
5.1.5. Clandestinité et exil	18
5.2. A l'égard des militants	18
5.2.1. Arrestations	18
5.2.2. Infiltrations	20
Résumé	22
Bibliographie	23

Liste des sigles utilisés

ACAT	Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
AEDH	Agir ensemble pour les droits humains
AI	Amnesty International
ANAD	Alliance nationale pour l'alternance et la démocratie
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNRD	Comité national du rassemblement et du développement
CNT	Conseil national de la transition
CORED	Convergence pour la renaissance de la démocratie en Guinée
CPR	Citoyens pour la République
FAMI	Fonds européen pour l'asile, la migration et l'intégration
FFP	Forum des forces politiques
FNDC	Front national pour la défense de la Constitution
FVG	Forces vives de Guinée
GOHA	Groupe organisé des hommes d'affaires
HRW	Human Rights Watch
ISS	Institut d'études de sécurité
MODEL	Mouvement démocratique libéral
OGDH	Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen
ONG	Organisation non gouvernementale
PAF	Police de l'air et des frontières
PEDN	Parti de l'espoir pour le développement national
PPD	Parti pour la paix et le développement
RFI	Radio France internationale
RPG	Rassemblement du peuple de Guinée
RPR	Rassemblement pour la République
UA	Union africaine
UDG	Union démocratique de Guinée
UDIR	Union pour la défense des intérêts républicains
UFDG	Union des forces démocratiques de Guinée
UFR	Union des forces républicaines
UGDD	Union guinéenne pour la démocratie et le développement
USDOS	United States Department of State

Introduction

Le présent rapport a pour objectif d'examiner la situation politique sous la transition militaire menée par le Comité national du rassemblement et du développement (CNRD), avec à sa tête le colonel Mamadi Doumbouya. Il met à jour un rapport daté du 25 août 2022 intitulé *COI Focus Guinée. L'opposition politique sous la transition* et traite de la situation entre cette date et le 12 avril 2023.

Les informations contenues dans ce document, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, émanent de la presse en ligne et de rapports publics de différentes instances internationales et organisations non gouvernementales (ONG). En outre, certaines informations proviennent d'échanges avec la coordination nationale du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), par média social ou à Bruxelles. Le Cedoca se réfère également à des entretiens réalisés lors d'une mission effectuée à Conakry du 22 novembre au 3 décembre 2022 dont l'un des objectifs était de se rendre compte de l'évolution de la situation politique sous les nouvelles autorités de transition. Vu le caractère sensible du sujet traité, les sources rencontrées sur place n'ont pas souhaité être citées nommément pour des raisons liées à leur sécurité. Il s'agit des instances de direction de trois partis politiques, d'une ONG qui a pour mission d'accompagner les processus de démocratisation, d'un activiste des droits de l'homme, d'une journaliste et d'un blogueur. Pour pouvoir différencier les trois partis politiques en respectant leur volonté d'anonymat, le Cedoca fait référence au « parti politique 1 » pour celui qu'il a rencontré le 28 novembre 2022, au « parti politique 2 » pour le parti consulté le 29 novembre 2022 et nomme « parti politique 3 », la formation politique avec laquelle le Cedoca s'est entretenu le 1^{er} décembre 2022.

La première partie de ce COI Focus présente les principales formations politiques ainsi que les mouvements sociopolitiques qui interviennent dans la période de transition. La deuxième partie fait le point sur l'état de la transition, en présentant les points de désaccord entre l'opposition et la junte militaire. L'état des lieux des libertés et de leurs restrictions est dressé dans la troisième partie. La partie suivante aborde les manifestations de contestation de la gestion de la transition organisées pendant la période examinée par ce rapport. La dernière partie traite de l'attitude des autorités à l'égard des responsables politiques et des militants.

Ce COI Focus a été réalisé avec l'aide du Fonds européen pour l'asile, la migration et l'intégration (FAMI).

Le Cedoca a clôturé ses recherches le 12 avril 2023.

1. Paysage politique

1.1. Principales formations politiques

Le paysage politique connaît une mutation depuis la chute du président Alpha Condé. Depuis le coup d'Etat du 5 septembre 2021, le pouvoir est aux mains d'une junte militaire constituée en Comité national du rassemblement et du développement (CNRD). Les partis politiques guinéens ainsi que les mouvements issus de la société civile qui contestent la gestion de la transition par le CNRD font front commun contre ce dernier et forment ensemble l'opposition¹.

Un membre du Rassemblement du peuple de Guinée (RPG) a à cet égard tenu les propos suivants relayés par Jeune Afrique le 11 avril 2023 :

« Face à un ennemi commun, vous mettez vos divergences de côté, réplique le proche collaborateur d'Alpha Condé. La situation a changé depuis le 5 septembre 2021. Aujourd'hui, les cadres du RPG et de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) collaborent étroitement. Ils ont compris que sans l'unité, la junte va les anéantir. Le putsch a permis aux adversaires d'hier de se parler et de se découvrir, pour gouverner autrement. Grâce aux militaires, les deux états-majors se parlent régulièrement »².

Sur le plan politique, quatre coalitions principales coexistent. Ensemble, elles représentent 95 % de l'électorat guinéen, selon les déclarations de leurs leaders³. Elles sont présentées rapidement ci-après.

L'Alliance nationale pour l'alternance et la démocratie (ANAD) constituée à la base comme une alliance électorale « autour du candidat Cellou Dalein Diallo » à l'élection présidentielle de 2020 est devenue officiellement en juillet 2021 une alliance politique⁴. L'ANAD est alors composée de 37 formations politiques, avec à sa tête Cellou Dalein Diallo, le président de l'UFDG⁵.

L'aile politique du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC-politique) comprend l'Union des forces républicaines (UFR) et le Mouvement démocratique libéral (MODEL)⁶. Par média social le 9 mai 2022, les instances dirigeantes du FNDC (voir 1.2.), qui ne souhaitent pas être citées nommément pour des raisons liées à leur sécurité, ont expliqué que le FNDC-politique comprend des partis politiques membres du FNDC, sans plus faire partie toutefois de ses instances dirigeantes. En effet, à la suite d'une réorganisation, le FNDC a exclu les partis politiques de ses instances de décision⁷.

Le RPG Arc-en-ciel est le parti de l'ancien président Alpha Condé. Il a regroupé autour de lui un collectif de partis politiques appelé RPG Arc-en-ciel et alliés⁸.

La Convergence pour la renaissance de la démocratie en Guinée (CORED)⁹ est menée par Mamadou Sylla, par ailleurs président de l'Union démocratique de Guinée (UDG)¹⁰.

Ces différentes coalitions font encore des alliances entre elles, qui se font et se défont en fonction des contingences et des intérêts¹¹. Ainsi, les quatre coalitions décrites *supra* que sont l'ANAD, la CORED, le RPG-Arc-en-ciel et alliés et le FNDC-politique ont formé entre elles le Quatuor jusqu'en novembre

¹ Jeune Afrique (Barry D.), 11/04/2023, [url](#) ; Africa Guinée, 30/12/2022, [url](#)

² Jeune Afrique (Barry D.), 11/04/2023, [url](#)

³ Média Guinée, 19/11/2022, [url](#)

⁴ Guinée News, 13/07/2021, [url](#)

⁵ Afrique sur 7, 14/07/2021, [url](#) ; Conakry infos, 15/07/2021, [url](#)

⁶ Africa Guinée (Diallo S. K.), 30/04/2022, [url](#) ; Guinée 360, 22/04/2022, [url](#)

⁷ FNDC, coordination nationale, message par média social, 09/05/2022

⁸ Média Guinée, 16/08/2022, [url](#)

⁹ Pour la liste des partis membres de la CORED, voir : Kibaro224, 21/06/2021, [url](#)

¹⁰ Vision Guinée, 28/02/2023, [url](#)

¹¹ Africa Guinée, 30/12/2022, [url](#)

2022¹². À cette date, la CORED a suspendu ses activités au sein du Quatuor¹³. L'ANAD, le FNDC-politique et le RPG Arc-en-ciel ont alors constitué ensemble la Troïka. Ensuite, fin décembre 2022, le Forum des forces politiques (FFP) – une coalition de partis politiques coordonnée par Boubacar Diallo, président du Parti pour la paix et le développement (PPD) – a rejoint les trois partis de la Troïka pour reformer à quatre le Quatuor¹⁴.

1.2. Mouvements sociopolitiques

Les contestations politiques dans le contexte de la transition sont initiées par des mouvements sociopolitiques.

Le FNDC, qui regroupe à la fois des organisations de la société civile et des partis politiques, s'est constitué en 2019 pour s'opposer à la volonté du président Alpha Condé de modifier la Constitution afin de pouvoir briguer un troisième mandat¹⁵. Officiellement dissous en août 2022 après que le mouvement a annoncé la tenue de nouvelles manifestations, et malgré la détention et l'exil de ses leaders, le FNDC poursuit sa résistance à la junte au pouvoir en planifiant des marches pacifiques de contestation (voir 4.)¹⁶.

Le 3 septembre 2022, un an après le renversement du président Alpha Condé, le RPG Arc-en-ciel a signifié par voie de communiqué que le parti se rallie au FNDC – qui s'était constitué contre lui en 2019 – et appelle ses militants à rejoindre la manifestation initiée par ce mouvement¹⁷. Ainsi, toutes les coalitions formées autour des grands partis (voir 1.1.), c'est-à-dire tant l'UFDG de Cellou Dalein Diallo, l'UFR de Sydia Touré que le RPG Arc-en-ciel se sont ralliés au FNDC en invitant leurs militants à se mobiliser¹⁸. Dans un communiqué conjoint du 12 février 2023, l'inter-coalition formée de l'ANAD, du FNDC-politique, du RPG Arc-en-ciel et alliés et du FFP a indiqué ce qui suit :

« L'inter-coalition partage entièrement les revendications contenues dans le mot d'ordre du FNDC notamment la restauration des libertés de réunion et de manifestation, l'arrêt des harcèlements judiciaires contre les leaders politiques et les acteurs de la société civile, l'ouverture d'un dialogue politique inclusif et crédible sous l'égide de la CEDEAO [Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest] »¹⁹.

En opposition aux autorités militaires, les Forces vives de Guinée (FVG)²⁰ se sont reconstituées le 31 mai 2022²¹. Elles regroupent des partis politiques et des mouvements de la société civile : le FNDC, le FFP, le Forum des forces sociales de Guinée (FFSG), l'ANAD, le FNDC-politique et le RPG Arc-en-ciel et alliés²². Cet ensemble a l'objectif commun de contester la conduite de la transition par le CNRD²³.

¹² Vision Guinée, 10/11/2022, [url](#)

¹³ Média Guinée, 19/11/2022, [url](#)

¹⁴ Guinée 360, 31/12/2022, [url](#) ; Africa Guinée, 30/12/2022, [url](#) ; Soleil FM Guinée, 30/12/2022, [url](#)

¹⁵ Afrimag (Traoré D.), 02/03/2022, [url](#) ; Le Monde Afrique, 02/09/2020, [url](#) ; Le Figaro, 04/04/2019, [url](#)

¹⁶ Jeune Afrique (Barry D.), 16/02/2023, [url](#)

¹⁷ Guinée matin, 03/09/2022, [url](#) ; APA News, 13/02/2023, [url](#)

¹⁸ Jeune Afrique (Barry D.), 16/02/2023, [url](#)

¹⁹ Guinée News, 12/02/2023, [url](#)

²⁰ C'est en 2010 que les Forces vives de Guinée avaient initialement été constituées pour faire face à la junte militaire du Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD) dirigée par Moussa Dadis Camara. Voir Guinée matin, 31/05/2022, [url](#)

²¹ Guinée matin, 31/05/2022, [url](#) ; Le courrier de Conakry, 02/06/2022, [url](#) ; Guinée News, 28/02/2023, [url](#)

²² TV5 Monde, 09/03/2023, [url](#) ; Kalenews, 27/02/2023, [url](#) ; Guinée News, 28/02/2023, [url](#)

²³ Guinée News, 28/02/2023, [url](#)

2. Etat de la transition

2.1. Développements politiques

Lors de sa prise de pouvoir le 5 septembre 2021, la junte avait annoncé son intention de gouverner durant trois ans, le temps d'organiser des élections crédibles et de mener des réformes importantes en vue d'une « refondation » de l'Etat guinéen²⁴.

En réaction au coup d'Etat militaire, la Guinée a rapidement été suspendue des organes de décision de la CEDEAO et de l'Union africaine (UA) qui ont exigé qu'un chronogramme de transition « raisonnable » soit adopté²⁵. Le 22 septembre 2022, la CEDEAO a pris des nouvelles mesures : elle a annoncé suspendre toute assistance et transaction financière avec la Guinée et infliger des sanctions individuelles à certaines personnalités, comme le gel des avoirs financiers des membres de la junte, du gouvernement et des « institutions de la transition »²⁶. Elle a en outre menacé la Guinée de « sanctions plus sévères » à celles déjà appliquées si les autorités ne proposaient pas un calendrier « raisonnable et acceptable »²⁷.

Début octobre 2022, le Premier ministre Bernard Goumou a nommé trois facilitatrices du cadre de dialogue sur la conduite de la transition. Les quatre coalitions politiques que sont l'ANAD, la CORED, le RPG Arc-en-ciel et alliés et le FNDC-politique ont refusé de les rencontrer²⁸.

Le 21 octobre 2022, le gouvernement de transition et la CEDEAO se sont mis d'accord sur un chronogramme consolidé de la transition en 24 mois à compter du 1^{er} janvier 2023²⁹. Ce dernier est axé sur un plan d'action dont les résultats peuvent faire l'objet d'un suivi. Il s'agit notamment d'effectuer deux types de recensement de la population, d'élaborer un fichier électoral, de mettre en place un organe de gestion des élections et d'organiser les élections référendaires, locales, législatives et présidentielle³⁰. En outre, avant la fin de l'année 2023, une nouvelle constitution doit voir le jour, laquelle sera adoptée par référendum par la population et qui ne devrait pas être « faite sur mesure pour un parti politique ou une personne politique »³¹.

Le 25 novembre 2022, à l'initiative du président de transition Mamadi Doumbouya, s'est ouvert le dialogue inclusif inter-guinéen³². Les principales entités politiques et de la société civile, dont l'ANAD, le FNDC, le FNDC-politique et le RPG Arc-en-ciel, ont décidé de ne pas participer à ce qu'ils considèrent être « un simulacre de dialogue ». Pour s'y associer, le FNDC pose notamment en préalable la levée de l'interdiction de manifester, la libération des détenus politiques et la publication de la liste nominative des membres du CNRD (voir aussi 2.2.). En revanche, la CORED, conduite par Elhadj Mamadou Sylla, a choisi de prendre part aux négociations³³.

Le 13 mars 2023, après des mois sans dialogue, les leaders religieux ont initié une médiation entre le gouvernement et l'opposition. Si les points de confrontation sont nombreux (voir 2.2.), les FVG ont toutefois concédé de reporter les marches prévues en mars 2023 pour « donner toutes les chances de réussite » à la médiation religieuse³⁴. Le 3 avril 2023, sous l'égide des médiateurs religieux, a eu lieu une rencontre entre des représentants des FVG et le Premier ministre Bernard Goumou tentant de

²⁴ TV5 Monde, 21/10/2022, [url](#) ; Le Monde, 22/10/2022, [url](#)

²⁵ ISS, 16/03/2023, [url](#)

²⁶ RFI, 23/09/2022, [url](#)

²⁷ TV5 Monde, 21/10/2022, [url](#) ; Le Monde, 22/10/2022, [url](#) ; VOA, 21/10/2022, [url](#)

²⁸ Guinée News, 08/10/2022, [url](#)

²⁹ RFI, 22/10/2022, [url](#) ; Jeune Afrique, 22/10/2022, [url](#)

³⁰ ISS, 16/03/2023, [url](#)

³¹ Le Monde, 22/02/2023, [url](#)

³² RFI, 22/12/2022, [url](#)

³³ RFI, 24/11/2023, [url](#) ; Jeune Afrique (Barry D.), 25/11/2022, [url](#)

³⁴ TV5 Monde, 09/03/2023, [url](#) ; Jeune Afrique, 14/03/2023, [url](#)

rapprocher les deux parties en vue d'une transition inclusive. Les exigences préalables posées par l'opposition pour pouvoir aborder les questions de fond liées au retour à l'ordre constitutionnel ont été mises sur la table et les autorités ont affirmé qu'elles seront examinées. Il s'agit principalement du « retour des leaders en exil, la libération des prisonniers d'opinions, l'arrêt du harcèlement judiciaire contre les opposants »³⁵.

A plusieurs occasions au cours de la période traitée par ce rapport, le colonel Mamadi Doumbouya, chef de la junte, a réitéré son engagement qu'il rendra le pouvoir aux civils au terme de la période de transition. Ainsi, il a déclaré à l'occasion de la fête de l'indépendance de la Guinée, le 1^{er} octobre 2022, que « les forces de défense et de sécurité, et l'ensemble des membres du gouvernement n'ont aucune intention de confisquer le pouvoir »³⁶. De même, le 21 février 2023, le colonel Mamadi Doumbouya a réaffirmé qu'il quittera le pouvoir à l'issue de la période de transition, soit fin 2024³⁷.

Les représentants d'une ONG qui a pour mission de soutenir les processus démocratiques, avec qui le Cedoca s'est entretenu à Conakry le 29 novembre 2022, ont exprimé ceci au sujet de la restitution du pouvoir aux civils :

« [...] il n'y a pas une volonté clairement affichée de revenir rapidement à l'ordre constitutionnel, même si la volonté de ne pas voir les dirigeants actuels de la transition briguer des postes électoraux à l'avenir, ça c'est certainement un acquis. Cet acquis semble être fragilisé par le fait que la volonté de retourner le pouvoir aux civils n'est pas manifeste et tant que c'est pas manifeste, il pourrait y avoir plusieurs raisons qui justifieraient des reports et tant qu'il y aura des reports injustifiés, il y aura des tensions et la transition pourrait déliter rapidement. C'est un risque à voir à l'horizon »³⁸.

2.2. Points de désaccord entre la junte et la classe politique

De nombreux acteurs politiques ont marqué leur désaccord avec le programme de la transition, considérant que celle-ci devrait se concentrer sur le retour à l'ordre constitutionnel et craignant que certaines actions prévues ne prolongent sa durée³⁹.

De manière unanime, les partis politiques que le Cedoca a rencontrés lors de sa mission de novembre-décembre 2022 ont expliqué qu'ils rejettent la façon unilatérale dont le CNRD gère la transition⁴⁰.

Pour rappel, le 13 mai 2022, les autorités militaires de transition ont annoncé l'interdiction de toute manifestation pendant la période de transition, arrêté certains dirigeants du FNDC et dissous le mouvement FNDC le 9 août 2022⁴¹. L'interdiction de manifester a ravivé les tensions et le FNDC a appelé à des manifestations pacifiques dans tout le pays en juin et juillet 2022, pour dénoncer la gouvernance de la transition militaire et demander un dialogue plus inclusif entre la société civile et le gouvernement⁴².

Les éléments constitutifs des revendications portées par le FNDC sont les suivantes, selon un communiqué du mouvement daté du 7 octobre 2022 :

« 1. La libération sans condition des otages que sont le coordinateur national du FNDC, le responsable des opérations du FNDC ainsi que tous les leaders politiques, d'opinions et militants

³⁵ Mosaïque Guinée, 03/04/2023, [url](#) ; Guinée matin, 03/04/2023, [url](#)

³⁶ RFI, 02/10/2022, [url](#)

³⁷ Le Monde, 22/02/2023, [url](#) ; RFI, 22/02/2023, [url](#)

³⁸ ONG qui a pour mission de soutenir les processus démocratiques, entretien, Conakry, 29/11/2022

³⁹ ISS, 16/03/2023, [url](#)

⁴⁰ Parti politique 1, entretien, Conakry, 28/11/2022 ; Parti politique 2, entretien, Conakry, 29/11/2022 ; Parti politique 3, entretien, Conakry, 01/12/2022

⁴¹ Front Line Defenders, 24/01/2023, [url](#) ; USDOS, 20/03/2023, [url](#)

⁴² Front Line Defenders, 24/01/2023, [url](#) ; VOA, 22/07/2022, [url](#) ; Le Monde, 22/07/2022, [url](#) ; Africanews, 10/06/2022, [url](#)

pro démocratie injustement arrêtés et incarcérés à la maison centrale de Conakry et à l'intérieur du pays;

2. L'arrêt des harcèlements et poursuites judiciaires fantaisistes contre les acteurs sociaux et politiques opposés à la conduite de la transition en cours;

3. La mise en place d'un cadre de dialogue permanent sous la présidence de la CEDEAO regroupant le CNRD, le Gouvernement, le CNT [Comité national de la transition], les partis politiques et les représentants de la société civile en présence des Ambassadeurs du G5⁴³;

4. L'inscription dans l'agenda du dialogue, des questions liées à la durée de la transition, à la nouvelle constitution, au code électoral, à l'organe de gestion des élections et au fichier électoral ainsi que le droit à la justice pour les victimes des manifestations ;

5. La publication de la liste nominative des membres du CNRD et la déclaration des biens des autorités de la transition ;

6. La levée immédiate de l'interdiction des manifestations dans les rues et sur les places publiques sur toute l'étendue du territoire national ;

7. Le respect des droits et libertés fondamentaux ;

8. L'appelle à l'ouverture d'une enquête indépendante placée sous l'égide des Nations Unies afin de traduire devant les juridictions compétentes les auteurs et commanditaires des crimes et exactions perpétrés »⁴⁴.

L'opposition reproche à la junte de confisquer le pouvoir aux civils et de faire taire toute voix discordante au moyen d'arrestations de leaders politiques ou de la société civile et d'enquêtes judiciaires (voir 5.). Les principaux partis politiques guinéens refusent le dialogue avec les autorités militaires sur le contenu de la transition dans le cadre fixé unilatéralement par la junte. Ils demandent que le dialogue bénéficie de l'arbitrage de la CEDEAO⁴⁵.

3. Etat des libertés

Le 29 novembre 2022, les représentants à Conakry d'une ONG qui a pour mission de soutenir les processus démocratiques ont exprimé ce qui suit sur l'état des libertés :

« Le coup d'Etat, comme vous le savez, est issu d'un pourrissement de la situation politique sous le régime Alpha Condé où les droits et libertés étaient complètement bafoués, [...] où les libertés associatives, les libertés politiques étaient complètement muselées [...]. Il y a aucune voix discordante qui a été autorisée à l'époque et donc le coup d'Etat était salué lors de sa survenue, mais très rapidement, les gens commencent à être déçus dans la mesure où les mêmes libertés qui avaient été refusées à l'époque aux acteurs commencent à être restreintes également. Nous ne sommes peut-être plus à l'étape de restrictions, mais peut-être à l'étape de musèlement complet des espaces de liberté [sic] »⁴⁶.

⁴³ Le G5 correspond à un groupe formé des Nations unies, de la CEDEAO, de l'Union européenne, des Etats-Unis et de la France. Voir : Nations unies Guinée, 31/07/2022, [url](#)

⁴⁴ Guinée News, 07/10/2022, [url](#)

⁴⁵ Le Monde, 22/10/2022, [url](#) ; Jeune Afrique, 22/10/2022, [url](#) ; Le Monde, 22/02/2023, [url](#)

⁴⁶ ONG qui a pour mission de soutenir les processus démocratiques, entretien, Conakry, 29/11/2022

3.1. Liberté de former un parti

Le rapport du département d'Etat américain (United States Department of State, USDOS) portant sur la situation des droits de l'homme en Guinée en 2022 fournit les précisions suivantes sur la formation des partis politiques :

« Il n'y a pas de restrictions officielles à la formation de partis politiques au-delà des exigences d'enregistrement. Les partis ne peuvent représenter une seule région ou ethnie. Le CNRD a donné suite aux décisions de justice sur l'accréditation des partis prises sous le régime de Condé et a approuvé deux nouveaux partis politiques : le Bloc pour le changement en Guinée en décembre 2021 et le Mouvement libéral démocrate le 5 janvier, qui s'ajoutent aux plus de 180 autres partis qui existaient déjà [traduction] »⁴⁷.

D'après Freedom House, les partis politiques se fondent pour la plupart sur une base ethnique ou régionale, plutôt que sur des programmes ou idéologies politiques⁴⁸.

Le 17 février 2023, la junte au pouvoir a menacé d'interdiction les principaux partis politiques à la suite de troubles causant deux morts et plusieurs blessés dans la banlieue de Conakry survenus après un appel à manifester du FNDC la veille⁴⁹. Le ministre de l'Administration territoriale a tenu les propos suivants lors d'une allocution télévisée :

« Les organisations politiques et sociales dont les responsabilités pénales seront établies par la suite des procédures judiciaires par les autorités compétentes se verront appliquer des sanctions allant de la suspension jusqu'au retrait de leurs agréments »⁵⁰.

Cette menace est exprimée à l'égard des partis politiques alors que, déjà, le FNDC avait été dissous le 8 août 2022, après des manifestations appelées par l'organisation pour dénoncer la « gestion unilatérale de la transition »⁵¹. Le CNRD a justifié sa décision en indiquant que ce collectif n'est pas une ONG officiellement agréée et « porte atteinte à l'unité nationale, à la paix publique et au vivre ensemble »⁵².

3.2. Liberté de manifester

Le rapport du département d'Etat américain susmentionné indique que la Charte de la transition ainsi que la loi prévoient la liberté de réunion pacifique et d'association. Il ajoute cependant que le gouvernement restreint ces libertés⁵³.

Le rapport d'Amnesty International (AI) portant sur les événements de 2021 indique que le 11 septembre 2021, la junte a interdit toutes les manifestations « jusqu'à nouvel ordre »⁵⁴.

Le 13 mai 2022, le CNRD a annoncé dans un communiqué l'interdiction de toute manifestation publique :

« Toutes manifestations sur la voie publique, de nature à compromettre la quiétude sociale et l'exécution correcte des activités contenues dans le chronogramme (de transition) sont interdites pour l'instant jusqu'aux périodes de campagne électorale. [...] Pour mener à bien le chronogramme de la transition et de la politique de refondation enclenchés depuis le 5 septembre 2021 [...], le

⁴⁷ USDOS, 20/03/2023, [url](#)

⁴⁸ Freedom House, 2022, [url](#)

⁴⁹ Le Monde, 17/02/2023, [url](#)

⁵⁰ Le Monde, 17/02/2023, [url](#)

⁵¹ AI, 25/01/2023, [url](#)

⁵² USDOS, 20/03/2023, [url](#)

⁵³ USDOS, 20/03/2023, [url](#)

⁵⁴ AI, 29/03/2022, [url](#)

CNRD invite l'ensemble des acteurs politiques et sociaux à circonscrire aux sièges de leurs formations toute forme de manifestation ou regroupement à caractère politique [sic] »⁵⁵.

Le rapport précité du département d'Etat américain indique que le CNRD a en outre averti que « toute violation de ces directives entraînera des conséquences juridiques [traduction] »⁵⁶.

Le 9 juin 2022, Human Rights Watch (HRW) ainsi que l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France) et Agir ensemble pour les droits humains (AEDH) exprimaient leurs inquiétudes à ce sujet, dans une lettre adressée au Premier ministre guinéen :

« Ces mesures restrictives du droit de manifestation risquent de générer davantage de tensions dans le pays et, en cas de rassemblements publics, de provoquer de possibles interventions violentes des forces de l'ordre, accompagnées d'un usage disproportionné de la force et d'un possible recours aux armes à feu »⁵⁷.

Les trois organisations précisent que :

« La décision d'interdire toute manifestation durant une durée indéterminée sur toute l'étendue du territoire guinéen, sans justification précise, est une violation du droit à la liberté de manifester, un droit reconnu et garanti à toute personne en République de Guinée conformément au droit national et aux textes internationaux ratifiés par l'Etat. L'argument relatif à l'absence de garanties d'encadrement des manifestations en Guinée ne peut être évoqué car il revient aux autorités guinéennes d'en garantir la sécurité dans le respect des libertés et droits des manifestants.

La loi guinéenne, qui protège le droit de manifester, ne prévoit pas d'interdiction généralisée de toute manifestation durant une durée indéterminée mais une gestion au cas par cas. Elle demande aux organisateurs de manifestations d'aviser en amont les autorités locales de la tenue de tout rassemblement et ces dernières ne peuvent interdire une manifestation prévue que s'il existe 'un danger avéré pour l'ordre public' »⁵⁸.

3.3. Liberté de réunion

Après l'interdiction de manifester, la liberté de réunion est également visée par les restrictions imposées par le CNRD au mois de mai 2022 (voir 3.2.). A la suite du mot d'ordre donné par le CNRD « aux partis politiques et aux acteurs sociaux d'organiser toutes formes de manifestations politiques uniquement au sein de leurs sièges », le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies a considéré qu'il s'agissait de mesures contraires aux libertés d'expression et de réunion pacifique⁵⁹.

C'est ce qu'ont exprimé au Cedoca les responsables du parti politique 1, rencontrés à Conakry le 28 novembre 2022, indiquant que les leaders du parti peuvent à tout moment être convoqués à la gendarmerie par exemple pour motif d'attroupement illégal après s'être simplement rendus à une réunion politique⁶⁰.

L'arrestation d'Abdourahmane Sano illustre cette nouvelle restriction des libertés. L'ancien coordinateur du FNDC a en effet comparu le 9 janvier 2023 devant le tribunal de première instance de Mafanco pour « participation délictueuse à des réunions publiques non déclarées »⁶¹. Il a été relaxé, le tribunal soulignant que « le législateur n'a pas prévu une sanction à cet effet »⁶². Selon les informations de Jeune Afrique, Abdourahmane Sano aurait été questionné « sur des propos

⁵⁵ Jeune Afrique, 14/05/2022, [url](#)

⁵⁶ USDOS, 20/03/2023, [url](#)

⁵⁷ HRW, ACAT-France, AEDH, 09/06/2022, [url](#)

⁵⁸ HRW, ACAT-France, AEDH, 09/06/2022, [url](#)

⁵⁹ AI, 25/01/2023, [url](#) ; UN News, 30/05/2022, [url](#)

⁶⁰ Parti politique 1, entretien, Conakry, 28/11/2022

⁶¹ Jeune Afrique (Barry D.), 10/01/2023, [url](#) ; AA, 11/01/2023, [url](#)

⁶² AA, 11/01/2023, [url](#)

dérangeants qu'il aurait tenus à l'égard des autorités lors de cette réunion [du mouvement Citoyens pour la République (CPR) qu'il a initié] infiltrée par leurs services »⁶³.

L'arrestation musclée du responsable des antennes et de la mobilisation du FNDC, Mamadou Billo Bah, à son domicile dans la nuit du 21 janvier 2023, après qu'il a participé à une réunion de mobilisation du FNDC, en est un autre exemple (voir aussi 5.1.4.)⁶⁴.

Dans ce contexte, le Cedoca s'est intéressé, lors de sa mission à Conakry fin 2022, aux possibilités des partis politiques de fonctionner, de tenir leurs réunions et assemblées dans leurs sièges. Voici ci-après les informations transmises par les trois partis politiques rencontrés.

Le parti politique 1 avec lequel le Cedoca s'est entretenu le 28 novembre 2022 a indiqué qu'il n'y avait pas de restrictions d'accès à leurs bureaux et au siège du parti. Les assemblées générales du parti peuvent se tenir de façon hebdomadaire. Les représentants du parti constatent toutefois que des policiers en tenue civile rôdent aux alentours lors des assemblées et qu'une descente de police ou de gendarmerie pendant ou après une assemblée générale ne peut pas être exclue. Un cadre du parti qui y tiendrait des propos hautement mobilisateurs pourrait être arrêté à l'issue de la réunion et être placé sous contrôle judiciaire (voir 5.1.1.)⁶⁵.

Le parti politique 2, que le Cedoca a rencontré le 29 novembre 2022, a expliqué que la Guinée est engagée dans un « soi-disant dialogue », qu'un monitoring de la situation est effectué par la CEDEAO et les ambassades et qu'il serait malvenu que la possibilité pour les partis politiques de se réunir soit remise en cause⁶⁶.

Le parti politique 3 a exprimé au Cedoca lors de l'entretien du 1^{er} décembre 2022 la possibilité pour les partis politiques de continuer à mener leurs activités pendant la période de transition⁶⁷.

3.4. Liberté de mouvement

Le rapport 2023 du département d'Etat américain mentionne que la liberté de mouvement et notamment le droit de quitter le pays est entravée pour plusieurs personnalités politiques. Or, la Charte de la transition autorise la liberté de circulation interne, les voyages à l'étranger, l'émigration et le rapatriement⁶⁸.

Ainsi par exemple, le 5 octobre 2022, Mamadou Aliou Goubhoye, responsable du pool digital de la cellule communication de l'UFDG, a été empêché de prendre un avion vers l'Afrique du Sud. D'après les informations relayées par la presse guinéenne, « la Police de l'Air et des Frontières (PAF) lui a indiqué que son nom figure, depuis le 8 octobre 2021, sur une liste de personnes qui ne doivent pas quitter le pays »⁶⁹. Le ministre de la Justice et des Droits de l'homme, Charles Wright, a ordonné le lendemain qu'il soit rétabli dans ses droits, ne faisant l'objet « d'aucune procédure judiciaire de nature à l'empêcher de sortir ou de rentrer librement en Guinée »⁷⁰. Fodé Oussou Fofana s'est vu interdire la sortie du territoire guinéen alors qu'il se trouvait à l'aéroport en partance pour la France où il avait un rendez-vous médical. Sous le coup d'un contrôle judiciaire depuis le 27 octobre 2022, le vice-président de l'UFDG s'était pourtant vu délivrer une autorisation de sortie pour raisons de santé mais n'a finalement pas pu prendre l'avion (voir 5.1.1.)⁷¹. Le 21 novembre 2022, Chérif Haïdara, le président

⁶³ Jeune Afrique (Barry D.), 10/01/2023, [url](#)

⁶⁴ Africa Guinée, 24/01/2023, [url](#) ; Front Line Defenders, 24/01/2023, [url](#)

⁶⁵ Parti politique 1, entretien, Conakry, 28/11/2022

⁶⁶ Parti politique 2, entretien, Conakry, 29/11/2022

⁶⁷ Parti politique 3, entretien, Conakry, 01/12/2022

⁶⁸ USDOS, 20/03/2023, [url](#)

⁶⁹ Guinée News, 06/10/2022, [url](#)

⁷⁰ Guinée 360, 06/10/2022, [url](#) ; Guinée matin, 06/10/2022, [url](#)

⁷¹ Guinée matin, 17/12/2022, [url](#)

du Groupe organisé des hommes d'affaires (GOHA), a également été interdit de sortir du territoire national au motif qu'il serait un bailleur du FNDC⁷².

Parallèlement, sous le coup de sanctions infligées par la CEDEAO à la suite du coup d'Etat du 5 septembre 2021 (voir 2.1.), les membres du gouvernement de transition et autres hauts fonctionnaires se sont vus imposer l'interdiction de voyager⁷³.

3.5. Liberté d'expression

Les différents partis politiques rencontrés lors de la mission du Cedoca à Conakry en novembre-décembre 2022 font état d'une dégradation de la situation quant à la liberté d'expression.

Le 29 novembre 2022, le parti politique 2 a expliqué qu'en raison de propos tenus dans des émissions de radios, certaines personnalités politiques peuvent être emmenées par les forces armées qui les attendent à la sortie de la radio, en dehors de toute procédure judiciaire. Les membres de ce parti ont également indiqué que les responsables des partis subissent la pression de leurs proches pour qu'ils ne s'expriment pas en public, estimant qu'une prise de parole publique peut engendrer une arrestation⁷⁴.

Un blogueur, rencontré par le Cedoca le 26 novembre 2022, a expliqué que le coup d'Etat du 5 septembre 2021 a dans un premier temps permis une décrispation et une ouverture de l'espace civique et de la liberté d'expression. Mais il poursuit en affirmant que dans un second temps, lorsque les « questions qui fâchent » se sont posées, une « radicalisation des militaires au pouvoir » a été observée et les libertés tout juste retrouvées ont été à nouveau retirées. Pour cette source, « on est dans une situation qui n'est pas très loin de la situation initiale »⁷⁵. Cette même source constate que certains types de propos, notamment lorsqu'ils affirment une proximité avec le FNDC, qui remettent en cause la légitimité des militaires au pouvoir ou la durée de la transition sont sanctionnés et/ou leurs auteurs intimidés. Cette source observe « un retour des pratiques anciennes lors des derniers mois d'Alpha Condé »⁷⁶. S'il décrit l'espace civique comme réduit, il affirme toutefois qu'« on n'est pas au niveau où les paroles sont complètement étouffées. On a encore des possibilités de parler avec des risques d'être intimidé »⁷⁷.

AI a considéré que les arrestations de plusieurs leaders du FNDC en juillet 2022 et en janvier 2023 constituent « une violation des droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique » (voir aussi 5.1.4.)⁷⁸.

L'arrestation d'Etienne Soropogui, président du parti Nos valeurs communes, le 24 septembre 2022, après s'être exprimé de façon critique par rapport à la junte sur l'antenne de la radio FIM FM (voir 5.1.4.) s'inscrit dans cette lignée⁷⁹. À ce propos, Bano Sow, vice-président chargé des affaires politiques de l'UFDG, a exprimé son inquiétude que le CNRD « veut [faire] taire toutes les voies dissonantes » du pays. Bano Sow, dont les propos ont été relayés par Vision Guinée le 24 septembre 2022, a en outre déclaré lors d'une assemblée générale de l'UFDG le 24 septembre 2022 : « Nous sommes obligés de surveiller notre langage puisque que personne n'est à l'abri »⁸⁰.

Cellou Dalein Diallo, le président de l'UFDG, a réagi à l'arrestation d'Etienne Soropogui en ces termes :

⁷² Guinée News, 21/11/2022, [url](#) ; Le Lynx, 22/11/2022, [url](#)

⁷³ FIM Guinée, 20/02/2023, [url](#)

⁷⁴ Parti politique 2, 29/11/2022, entretien, Conakry

⁷⁵ Blogueur, entretien, Conakry, 26/11/2022

⁷⁶ Blogueur, entretien, Conakry, 26/11/2022

⁷⁷ Blogueur, entretien, Conakry, 26/11/2022

⁷⁸ AI, 25/01/2023, [url](#)

⁷⁹ Vision Guinée, 24/09/2022, [url](#) ; Jeune Afrique, 25/09/2022, [url](#)

⁸⁰ Vision Guinée, 24/09/2022, [url](#)

« Cette nouvelle arrestation qui est une atteinte grave à la liberté d'expression constitue une illustration éloquent de la détermination de la junte guinéenne à faire taire tous ceux qui dénoncent ses dérives ou qui militent pour une durée raisonnable de la Transition »⁸¹.

Le 10 octobre 2022, alors que Cellou Dalein Diallo devait être l'invité téléphonique du programme Mirador de la radio FIM, des « pressions politiques » exercées sur le directeur général de la radio a contraint cette dernière à annuler l'émission⁸².

4. Manifestations

Dans la continuité des manifestations qui avaient pris place les 28 et 29 juillet ainsi que le 17 août 2022⁸³, le FNDC a lancé un nouvel appel à manifester le 5 septembre 2022, un an après le coup d'Etat. Dès la veille, le CNRD a bouclé la capitale par un déploiement important des forces de l'ordre, empêchant les marches de se dérouler. Des échauffourées sporadiques entre des manifestants et les forces de l'ordre ont éclaté en différents lieux de la banlieue, comme Sonfonia, Wanindara, Bambeto et Hamdallaye. Dans ces quartiers, les commerces sont restés fermés et la circulation était paralysée. Une dizaine de manifestants ont été interpellés à Cosa, dans la commune de Ratoma⁸⁴.

Le FNDC a appelé à une manifestation dans le grand Conakry le 20 octobre 2022, pour réclamer le retour rapide des civils à la tête du pays et la libération des détenus politiques. Les principaux partis politiques ont marqué leur soutien à cette action. Des dizaines de pick-ups de police et de gendarmerie ont été stationnés le long de la route Le Prince, lieu traditionnel des contestations, pour en barrer l'accès. Des affrontements ont néanmoins eu lieu entre des jeunes brûlant des pneus et renversant des poubelles et les forces de l'ordre. De même, dans plusieurs quartiers de la banlieue, des heurts ont eu lieu entre manifestants et forces de l'ordre⁸⁵. Le bilan établi par le FNDC est de cinq morts et des dizaines de blessés par balles⁸⁶. Onze jeunes manifestants ont été jugés et reconnus coupables pour participation délictueuse à un attroupement et ont été condamnés dès le 27 octobre 2022 à des peines assorties de sursis par le tribunal de Dixinn⁸⁷. Sept leaders politiques qui avaient marqué leur soutien à la manifestation ont été entendus par la Direction centrale des investigations judiciaires de la gendarmerie nationale pour des faits de complicité d'attroupement illégal et d'appel à une manifestation illégale. Auditionnés pendant deux jours, ils ont ensuite été libérés et placés sous contrôle judiciaire par le tribunal de première instance de Dixinn (voir aussi 5.1.1.)⁸⁸. Considérant le bilan important des violences du 20 octobre 2022, le FNDC a reporté la manifestation prévue le 26 octobre 2022 et a proposé une journée de recueillement à la place⁸⁹.

Après plusieurs mois sans contestation de rue, le FNDC a lancé un nouvel appel à manifester le 16 février 2023 dans le but d'exiger la libération des détenus politiques, une gestion transparente de la transition et le retour rapide des civils au pouvoir. Les principales formations politiques – dont l'UFDG de Cellou Dalein Diallo, l'UFR de Sidya Touré et le RPG Arc-en-ciel – se sont jointes à cette initiative. Les autorités ont déployé des moyens importants pour empêcher la manifestation, allant jusqu'à réquisitionner l'armée pour soutenir les forces de l'ordre. A coups de gaz lacrymogènes, les forces de l'ordre ont dispersé les manifestants, les empêchant de se rassembler à la Tannerie, dans la banlieue de Conakry, point de départ de la marche. Des altercations ont eu lieu entre les forces de sécurité et des jeunes lançant des pierres et érigeant des barricades dans plusieurs quartiers de la banlieue, dont

⁸¹ Guinée actuelle, 25/09/2022, [url](#)

⁸² Guinée News, 10/10/2022, [url](#)

⁸³ TV5 Monde, 20/10/2022, [url](#)

⁸⁴ Fratmat, 05/09/2022, [url](#) ; VOA, 05/09/2022, [url](#) ; Africa Guinée, 05/09/2022, [url](#)

⁸⁵ TV5 Monde, 20/10/2022, [url](#)

⁸⁶ Kalenews, 25/10/20, [url](#)

⁸⁷ Guinée matin, 28/10/2022, [url](#)

⁸⁸ AA, 28/10/2022, [url](#) ; RFI, 28/10/2022, [url](#) ; VOA, 21/10/2022, [url](#)

⁸⁹ Kalenews, 25/10/20, [url](#)

Kagbélen, Sonfonia, Cosa et Bambéto. Ces heurts ont causé la mort de deux jeunes et fait des dizaines de blessés, y compris par balles. Une cinquantaine d'arrestations ont été opérées, selon le FNDC⁹⁰. Les autorités ont affirmé leur volonté de « poursuivre les auteurs et les commanditaires de ces violences »⁹¹.

Les manifestations prévues par les FVG les 9, 15 et 20 mars 2023 ont été reportées pour laisser une chance à la médiation religieuse entamée (voir 2.1.)⁹². Toutefois, la coordination nationale du FNDC a indiqué au Cedoca lors d'un entretien à Bruxelles le 23 mars 2023 que les éléments de confrontation sont nombreux et qu'elle estimait faibles les chances de réussite de cette médiation. En effet, ce sont les contours mêmes de la transition qui doivent être revus, selon elle⁹³.

5. Attitudes des autorités

Selon l'organisme de promotion de l'alternance démocratique Tournons la page, après avoir montré des signes d'ouverture, la junte guinéenne au pouvoir « reprend les mauvaises habitudes de répression de l'ancien régime qu'elle a renversé en septembre 2021 »⁹⁴. L'association considère que les autorités de transition usent d'une « répression violente » ayant pour objectif de « museler toute voix discordante » et de décourager les citoyens à se mobiliser⁹⁵.

Selon l'avis du parti politique 1 avec lequel le Cedoca s'est entretenu le 28 novembre 2022, « c'est la même répression qui continue » pour les partis politiques ayant marqué leur désaccord (voir 2.2.) avec la transition en cours⁹⁶.

5.1. A l'égard des responsables

Pour les responsables d'une ONG dont la mission est de soutenir les processus de démocratisation avec lesquels le Cedoca s'est entretenu le 29 novembre 2022 :

« [...] les acteurs politiques n'ont pas la liberté d'exercer alors que normalement la transition devrait être animée prioritairement par ces acteurs politiques. Il y a une sorte de chasse à l'homme. Le terme avait été utilisé au lendemain du coup d'Etat comme étant quelque chose qui devrait être banni, mais la manière dont la justice fonctionne aujourd'hui, lorsqu'on voit l'organisation judiciaire du pays, on a l'impression qu'il y a une justice exceptionnelle qui ne réprime que les acteurs politiques pour des raisons diverses »⁹⁷.

5.1.1. Contrôle judiciaire

D'après les propos recueillis par le Cedoca auprès des trois partis politiques rencontrés lors de sa mission de 2022 à Conakry, au moins neuf responsables de partis politiques sont sous contrôle judiciaire.

Ainsi, le 28 novembre 2022, le parti politique 1 a expliqué que plusieurs de ses responsables sont sous le coup d'un contrôle judiciaire, ce qui implique que leurs passeports leur ont été retirés, qu'ils ne

⁹⁰ Le Monde, 17/02/2023, [url](#) ; Africa 24, 19/02/2023, [url](#) ; Jeune Afrique, 17/02/2023, [url](#) ; RFI, 17/02/2023, [url](#)

⁹¹ Le Monde, 17/02/2023, [url](#)

⁹² TV5 Monde, 09/03/2023, [url](#) ; Kalenews, 27/02/2023, [url](#) ; Guinée matin, 14/03/2023, [url](#) ; Guinée News, 19/03/2023, [url](#)

⁹³ FNDC, coordination nationale, entretien, Bruxelles, 23/03/2023

⁹⁴ Tournons la page, s.d., [url](#)

⁹⁵ Tournons la page, s.d., [url](#)

⁹⁶ Parti politique 1, entretien, Conakry, 28/11/2022

⁹⁷ ONG qui a pour mission de soutenir les processus démocratiques, entretien, Conakry, 29/11/2022

peuvent pas quitter Conakry sans permission et sont contraints de se présenter hebdomadairement à la justice (voir aussi 3.4.)⁹⁸.

Le parti politique 2 avec lequel le Cedoca s'est entretenu le 29 novembre 2022 a confirmé que neuf responsables politiques du Quatuor étaient sous contrôle judiciaire⁹⁹.

Le parti politique 3 a tenu les mêmes propos, précisant que les personnes concernées par un contrôle judiciaire ont vu leurs documents d'identité et de voyage confisqués¹⁰⁰.

Selon la presse guinéenne, cette mesure concerne Fodé Oussou Fofana, vice-président de l'UFDG ; Elhadj Mamadou Sylla, président de l'UDG ; Etienne Soropogui, président de Nos Valeurs communes ; Elhadj Dembo Sylla de l'UDG ; Pépé Francis Haba, président de l'Union guinéenne pour la démocratie et le développement (UGDD) ; Bouya Konaté, président de l'Union pour la défense des intérêts républicains (UDIR) ; Bano Sow, vice-président de l'UFDG ; Mamadou Cellou Baldé, coordinateur des fédérations de l'intérieur de l'UFDG et Diabaty Doré, président du Rassemblement pour la République (RPR). Tous ont été placés sous contrôle judiciaire fin octobre 2022 et contraints de se présenter chaque vendredi au tribunal de Dixinn pour avoir soutenu les manifestations d'opposition à la junte¹⁰¹.

5.1.2. Récupération des biens de l'Etat

En février 2022, le CNRD a lancé une opération de récupération des biens appartenant à l'Etat, saisissant plusieurs propriétés considérées comme telles et, dans plusieurs cas, démolissant les bâtiments. Cellou Dalein Diallo, président de l'UFDG et Sidya Touré, président de l'UFR, font partie de ceux dont les résidences ont été saisies. Les deux présidents de partis ont fait valoir qu'ils disposent des documents confirmant l'achat légal de leurs biens respectifs et ont engagé une action en justice contre les saisies. Alors que l'affaire était pendante devant le tribunal, la maison de Cellou Dalein Diallo a été démolie le 26 mars 2022¹⁰².

5.1.3. Poursuites des infractions économiques et financières

Le CNRD a placé la lutte contre la corruption et les infractions économiques et financières comme fer de lance de la transition. Dans ce cadre, de nombreux anciens responsables ont été poursuivis et certains sont en détention. Entre autres, le 3 novembre 2022, des poursuites « pour des faits présumés de corruption, enrichissement illicite, blanchiment d'argent, faux et usage de faux en écriture publique, détournement de deniers publics et complicité » ont été engagées contre l'ancien président Alpha Condé et quelque 180 hauts cadres et ex-ministres parmi lesquels l'ancien Premier ministre Ibrahima Kassory Fofana, l'ancien ministre de la Défense et chargé des Affaires présidentielles Mohamed Diané et l'ex-ministre de l'Economie Mamady Camara¹⁰³.

Dans un article du 20 juillet 2022, RFI indique que de nombreux observateurs qualifient « cette traque » des dignitaires des anciens régimes guinéens de « règlements de comptes ou de tentative d'élimination de potentiels candidats à la magistrature suprême du pays »¹⁰⁴.

Le 29 novembre 2022, les responsables de l'ONG soutenant les processus de démocratisation précitée ont expliqué ce qui suit sur le fonctionnement de la justice en la matière :

⁹⁸ Parti politique 1, entretien, Conakry, 28/11/2022

⁹⁹ Parti politique 2, entretien, Conakry, 29/11/2022

¹⁰⁰ Parti politique 3, entretien, Conakry, 01/12/2022

¹⁰¹ Guinée matin, 17/12/2022, [url](#) ; Guinée News, 22/10/2022, [url](#) ; Guinée News, 19/10/2022, [url](#) ; Guinée matin, 17/01/2023, [url](#)

¹⁰² USDOS, 20/03/2023, [url](#)

¹⁰³ Le Monde, 03/11/2022, [url](#) ; RFI, 03/11/2022, [url](#)

¹⁰⁴ RFI, 20/07/2022, [url](#)

« Il est important de rendre des comptes mais nous pensons que la justice devrait fonctionner sur la base de présomption d'innocence et cette notion de présomption d'innocence n'apparaît nulle part dans la procédure. Toute personne présumée coupable d'un délit ou d'un crime financier est immédiatement exposée à la vindicte populaire, des conférences de presse pour dire 'Voilà, vous êtes accusé de tel montant' et tout sans même prononcer le terme de présumé coupable. [...] on a pu arrêter des centaines comme étant tous coupables d'office et [...] il se dit que c'est un flagrant délit. C'est le terme utilisé pour envoyer des gens en prison, [...] situation de flagrant délit qui dure jusqu'à dix mois déjà où les gens ne sont pas jugés. Donc pour nous, nous sommes beaucoup en attente parce que les droits de l'homme, c'est aussi ça, il faut respecter la présomption d'innocence et avoir une justice équitable [sic] »¹⁰⁵.

5.1.4. Arrestations

Le 24 septembre 2022, Etienne Soropogui, président du mouvement Nos valeurs communes, a été arrêté à l'issue de sa participation à une émission de la radio FIM FM où il avait dénoncé les « dérives autoritaires perpétrées par la junte militaire », avant d'être relâché¹⁰⁶.

Le 21 janvier 2023, Mamadou Billo Bah, le responsable de la mobilisation et des antennes du FNDC, a été arrêté alors qu'il sortait d'une réunion avec des citoyens¹⁰⁷. Il a été placé sous mandat de dépôt le 24 janvier 2023 et poursuivi notamment pour « participation délictueuse à un attroupement, complicité de destruction d'édifices publics et privés, coups et blessures volontaires, incendie volontaire, pillage » en raison de sa mobilisation pour le retour à l'ordre constitutionnel¹⁰⁸. Il est détenu à la Maison centrale de Conakry¹⁰⁹. AI considère que l'arrestation et la détention arbitraire de Mamadou Billo Bah constituent une violation des droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique (voir 3.5. et 3.3.)¹¹⁰.

Les mêmes accusations avaient été portées le 30 juillet 2022 à l'égard d'Oumar Sylla, dit Foniké Menguè, coordinateur du FNDC, et Ibrahima Diallo, responsable des opérations du FNDC. Ils avaient alors été arrêtés à la suite de violences survenues à Conakry dans le cadre de rassemblements organisés par le FNDC à partir du 23 juin 2022 pour dénoncer la gestion unilatérale de la transition par la junte au pouvoir et interdits par les autorités. Ils sont depuis en détention préventive en attente de leur jugement¹¹¹.

Le 11 mars 2023, Abdul Sacko, cadre des FVG, a été arrêté et mis en cause pour son implication dans l'organisation de manifestations interdites. Cette interpellation intervient alors que les leaders religieux tentent une médiation entre les parties en vue d'un dialogue de transition inclusif. Les poursuites ont été abandonnées par les autorités le jour même¹¹².

Lors de l'entretien du 1^{er} décembre 2022, le parti politique 3 a expliqué que les procédures engagées contre les responsables des partis politiques s'inscrivent dans la volonté du CNRD de « décapiter » tous les grands partis politiques et de renouveler les dirigeants considérés comme appartenant à une classe politique trop vieille¹¹³.

¹⁰⁵ ONG qui a pour mission de soutenir les processus démocratiques, entretien, Conakry, 29/11/2022

¹⁰⁶ Jeune Afrique, 25/09/2022, [url](#) ; Guinée matin, 26/09/2022, [url](#)

¹⁰⁷ Tournons la page, s.d., [url](#)

¹⁰⁸ AI, 25/01/2023, [url](#)

¹⁰⁹ Tournons la page, s.d., [url](#) ; AI, 25/01/2023, [url](#)

¹¹⁰ AI, 25/01/2023, [url](#)

¹¹¹ Tournons la page, s.d., [url](#) ; AI, 25/01/2023, [url](#)

¹¹² VOA, 17/03/2023, [url](#) ; TV5 Monde, 19/03/2023, [url](#)

¹¹³ Parti politique 3, entretien, Conakry, 01/12/2022

5.1.5. Clandestinité et exil

Les mesures prises par les autorités de transition à l'égard des leaders politiques et décrites ci-avant contraignent certains d'entre eux à vivre en exil ou dans la clandestinité. C'est le cas de Sekou Koundouno, responsable de la planification du FNDC¹¹⁴. Cellou Dalein Diallo, président de l'UFDG et Sydia Touré, président de l'UFR, vivent hors de la Guinée depuis qu'ils ont été visés par des procédures de récupération des biens de l'Etat début 2022 (voir 5.1.2.)¹¹⁵. De même, Abdoulaye Oumou Sow, le responsable de la communication du FNDC, a vécu pendant plusieurs mois dans la clandestinité en Guinée avant de s'exiler en janvier 2023¹¹⁶.

5.2. A l'égard des militants

5.2.1. Arrestations

D'après le rapport 2023 du département d'Etat américain portant sur la situation des droits de l'homme en 2022 :

« Le CNRD a convoqué des individus sans motif. La société civile a qualifié ces actions d'« intimidation politique ». À la fin de l'année, le gouvernement avait inculpé tous les prisonniers et détenus politiques connus, même si les détentions provisoires étaient longues. [...] Les avocats des détenus ont rapporté que les autorités ont procédé à de nombreuses arrestations lors de perquisitions de maison en maison la nuit dans des quartiers considérés comme des bastions de l'opposition. Les autorités auraient également fait un usage excessif de la force lors des arrestations [traduction] »¹¹⁷.

D'après les responsables du parti politique 1 rencontrés à Conakry le 28 novembre 2022, tous les prisonniers politiques qui se trouvaient en détention ont été libérés au lendemain du coup d'Etat du 5 septembre 2021. Cependant, depuis sa prise de pouvoir, le CNRD a lui aussi arrêté des individus pour des raisons politiques. Cette source a également indiqué que les arrestations se font généralement par rafles les jours de manifestation mais qu'il peut arriver qu'un individu soit arrêté en dehors des moments de contestation. Les arrestations ne sont pas rendues publiques, ce qui implique que le parti n'est pas toujours tenu au courant des arrestations de ses militants. Souvent, ce sont les proches de la personne arrêtée qui avertissent le parti dont il est issu de la situation, mais ce n'est pas systématique. Ce même parti a expliqué investir beaucoup d'argent pour traiter les militants blessés lors des contestations et leur fournir des médicaments, de même que pour négocier dans les commissariats de police la libération des militants arrêtés dans les manifestations lorsque les familles n'ont pas pu le faire. Cette pratique consistant à monnayer la sortie des personnes mises en garde à vue dans les commissariats permet d'éviter leur déferrement à la justice et leur transfert à la Maison centrale de Conakry. Lorsque des militants sont placés en détention à la Maison centrale, les avocats du parti interviennent sur le plan juridique, quand ils sont informés de la situation par les parents¹¹⁸.

Le parti politique 2 a signalé lors de l'entretien du 29 novembre 2022 que chaque fois qu'il y a des manifestations, des jeunes militants sont interpellés. Le parti ajoute qu'à la veille ou à l'aube d'une manifestation, les forces de l'ordre descendent dans les bas-quartiers pour « ramasser » une cinquantaine de jeunes en même temps qui sont ensuite conduits dans les commissariats de police. Les forces de l'ordre invitent les personnes arrêtées à contacter leurs leaders dans le but que ces derniers monnaient leur sortie des commissariats, sans qu'ils ne soient traduits en justice. Pour ce parti, « cela devient du racket organisé ». Le parti 2 a expliqué faire jouer ses relations pour faire

¹¹⁴ Jeune Afrique (Barry D.), 10/01/2023, [url](#)

¹¹⁵ Jeune Afrique (Barry D.), 10/01/2023, [url](#) ; Jeune Afrique (Barry D.), 25/11/2022, [url](#)

¹¹⁶ Jeune Afrique, 16/02/2023, [url](#) ; Guinée 360, 27/01/2023, [url](#)

¹¹⁷ USDOS, 20/03/2023, [url](#)

¹¹⁸ Parti politique 1, entretien, Conakry, 28/11/2022

libérer des militants arrêtés. La même source ajoute que parmi les personnes arrêtées, celles qui sont identifiées comme faisant partie des responsables ou des personnes qui sont susceptibles de donner des informations sur le parti sont mises à l'écart et pourront être déférées à la Maison centrale de Conakry tandis que la sortie des commissariats pour les autres personnes interpellées sera monnayée. Selon les propos d'un responsable du parti, « on vous fixe un prix à payer [...] en fonction de votre personnalité et même de votre carrure ». Cette source ajoute que cette pratique de « commercialisation » des arrestations a pris de l'ampleur sous la transition et était moins développée sous Alpha Condé. Le Cedoca a demandé comment les instances du parti étaient au courant de l'arrestation d'un jeune militant. Le parti politique 2 a expliqué que ce type d'information remonte aux instances dirigeantes par le biais des responsables des jeunes au niveau des quartiers, des sections, des fédérations¹¹⁹.

Le parti politique 3 a expliqué le 1^{er} décembre 2022 que les nouvelles autorités n'avaient pas opéré d'arrestations de leurs militants depuis leur arrivée au pouvoir¹²⁰.

A la question de savoir si les arrestations et/ou violences à l'égard des militants ont lieu uniquement à l'occasion des manifestations et dans les jours qui suivent, l'activiste des droits de l'homme rencontré à Conakry le 23 novembre 2022 répond par l'affirmative. Il précise que des contingents de police et de gendarmerie sont déployés par intermittence les jours de contestation, de même que dans les jours qui les précèdent et les suivent dans certains endroits considérés comme stratégiques. Leur présence crée des tensions parmi les jeunes de ces quartiers et provoque des affrontements : les jeunes jettent des cailloux et les forces de l'ordre répliquent. Dans ce contexte, les forces de l'ordre rentrent dans les quartiers à la poursuite des jeunes et, alors qu'ils sont en mission de maintien de l'ordre, usent parfois d'une force disproportionnée allant jusqu'à des tirs à balles réelles¹²¹.

Profils concernés

Lors de sa mission à Conakry fin 2022, le Cedoca a demandé aux différents interlocuteurs rencontrés si tous les militants sont susceptibles de connaître une arrestation ou si certaines catégories de militants sont davantage concernées par les arrestations. Les informations récoltées sont reprises ci-après.

Selon le parti politique 1, les nouvelles autorités ont placé des militants en détention tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays. Il s'agit de personnes actives pour le parti notamment dans le recrutement, la mobilisation, l'organisation de mouvements de contestation ou encore des leaders d'opinion ou des personnes vues comme « rassembleuses »¹²².

Le parti politique 2 a indiqué de façon similaire que les personnes indexées sont les leaders d'opinion. Les jeunes qui sont connus pour mobiliser pour tel parti seront ceux vers qui les forces de l'ordre se dirigent lors des arrestations. Cette identification dans les quartiers des jeunes leaders d'opinion peut être faite par les chefs de quartier et de secteur, mais ces derniers ne jouent pas systématiquement ce rôle¹²³.

Une journaliste, rencontrée le 30 novembre 2022, a exprimé que les jeunes perçus comme des leaders sont ceux qui, dans un quartier, sont capables de mobiliser, sont écoutés par les autres et susceptibles de lancer un mot d'ordre d'action. Certains sont membres de partis politiques, d'autres sont membres de la société civile¹²⁴.

¹¹⁹ Parti politique 2, entretien, Conakry, 29/11/2022

¹²⁰ Parti politique 3, entretien, Conakry, 01/12/2022

¹²¹ Militant des droits de l'homme, entretien, Conakry, 23/11/2022

¹²² Parti politique 1, entretien, Conakry, 28/11/2022

¹²³ Parti politique 2, entretien, Conakry, 29/11/2022

¹²⁴ Journaliste, entretien, Conakry, 30/11/2022

Le blogueur rencontré par le Cedoca le 26 novembre 2022 a indiqué ce qui suit concernant l'attitude des autorités envers les personnes tenant des propos d'opposition :

« Il n'y a pas une stratégie systématique de faire taire les voix dissonantes, on essaye de faire peur, d'intimider. On peut même soutenir le FNDC. Quand il y a manifestation du FNDC, ils [les autorités] commencent à poursuivre ceux qui appellent à cette manifestation. [...] C'est une façon aussi de faire peur. Les gens connus du FNDC sont plus ou moins traqués et poursuivis. Ce n'est pas le cas du citoyen lambda [...] On n'est pas au niveau où le citoyen lambda qui parle contre le gouvernement, se fait arrêter le lendemain »¹²⁵.

A titre d'exemple, le 24 octobre 2022, Boubacar Diallo alias Grenade, militant de l'UFDG, a été arrêté dans la banlieue nord de Conakry. Le jeune militant a expliqué le contexte de son interpellation, relayé par son avocat à Africa Guinée :

« Dans ma communication avec Grenade, il m'a laissé entendre qu'il faisait du thé avec ses amis au quartier Nongo. Vers 03h du matin, il était sorti pour chercher sa pompe étant (asthmatique). En cours de route, il a croisé un véhicule qui était en patrouille qui l'a interpellé pour vérification d'identité. Mais le gendarme s'est rendu compte que c'était Boubacar Diallo alias Grenade. L'agent a remonté l'information au coordinateur des BAC [Brigades anti-criminalité] qui lui a aussitôt dit Dieu merci lui on le recherchait depuis longtemps, il nous intéresse donc on va l'envoyer à notre base pour vérification. De là-bas, il est maintenant en interrogatoire au PM3 de Matam [sic] »¹²⁶.

5.2.2. Infiltrations

Le parti politique 1 a expliqué le 28 novembre 2022 que des militants politiques dont le profil correspond à celui d'un leader d'opinion, d'un mobilisateur, d'un rassembleur peuvent faire l'objet de délation aux autorités, lesquelles procèdent ensuite à leur arrestation. L'accès aux assemblées générales du parti étant libre, celles-ci peuvent facilement faire l'objet d'infiltrations par des policiers ou des gendarmes en civil cherchant à identifier des leaders d'opinion ou des personnes mobilisatrices parmi l'assemblée¹²⁷.

Le parti politique 2 a signalé le 29 novembre 2022 que lorsque des contestations sont planifiées, la police peut donner un petit montant à des jeunes pour qu'ils dénoncent ceux qui ont le projet de manifester ou pour fournir des informations données lors des réunions du parti. C'est une manière pour les autorités de savoir, par exemple, quel est le point de départ des marcheurs lors d'une manifestation de sorte que les forces de l'ordre puissent déjà investir ces lieux de ralliement dès 5h du matin et ainsi en empêcher l'accès¹²⁸.

Le parti politique 3 a indiqué au Cedoca le 1^{er} décembre 2022 que les assemblées du parti sont infiltrées, raison pour laquelle des sujets comme l'organisation du parti, ses stratégies ou la mobilisation des militants ne sont pas abordés en assemblée. Les personnes infiltrées peuvent, d'après les responsables rencontrés, être des militaires en civil ou des responsables mêmes du parti qui sont « en accointance » avec le CNRD et qui vont leur « rendre compte »¹²⁹.

La journaliste rencontrée le 30 novembre 2022 a expliqué qu'il arrive également qu'en période de tensions politiques, des groupes de jeunes dans les quartiers soient assis avec des personnes qu'ils ne connaissent pas, habillées en civil, et cherchant à repérer qui sont les leaders parmi les jeunes, qui

¹²⁵ Blogueur, entretien, Conakry, 26/11/2022

¹²⁶ Africa Guinée, 24/10/2022, [url](#)

¹²⁷ Parti politique 1, entretien, Conakry, 28/11/2022

¹²⁸ Parti politique 2, entretien, Conakry, 29/11/2022

¹²⁹ Parti politique 3, entretien, Conakry, 01/12/2022

mobilise. Selon cette source, les personnes infiltrées peuvent avoir été rémunérées par les autorités pour ce travail, ou bien être des policiers en civil¹³⁰.

Les responsables de l'ONG active dans le soutien aux processus de démocratisation a également évoqué le fait que les quartiers sont infiltrés :

« [...] il faut reconnaître que dans ces quartiers aussi, surtout à Ratoma, la plupart des jeunes ne travaillent pas et ils passent la journée entière autour du thé, assis en groupe et autour de ce groupe-là, il y a des échanges qui se passent. Et quand il y a une manifestation qui est en vue, ils se trouvent à la veille à discuter comment mener et vous allez remarquer que parmi ces groupes, il y a un leader pour chaque groupe. Et s'il y a un infiltré qui est là parmi eux, c'est lui qui va désigner la personne, pointer le leader et automatiquement, dès que la marche commence, on connaît déjà qui arrêter, donc c'est comme ça qu'on peut voir des arrestations ciblées »¹³¹.

¹³⁰ Journaliste, entretien, Conakry, 30/11/2022

¹³¹ ONG qui a pour mission de soutenir les processus démocratiques, entretien, Conakry, 29/11/2022

Résumé

Le paysage politique guinéen connaît une mutation depuis le coup d'Etat du 5 septembre 2021. Le pouvoir est aux mains d'une junte militaire constituée en Comité national du rassemblement et du développement (CNRD). Face à elle, l'ensemble des partis politiques et des mouvements sociopolitiques constituent l'opposition et font front commun pour faire valoir leurs revendications. Sous la transition, les contestations politiques sont initiées par le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) et les Forces vives de Guinée (FVG), qui regroupent des partis politiques et des mouvements de la société civile.

Lors de sa prise de pouvoir, la junte annonçait vouloir gouverner durant trois ans, le temps de mener une « refondation » de l'Etat et d'organiser des élections crédibles. Le 21 octobre 2022, suite à des sanctions imposées par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le gouvernement de transition a revu le chronogramme de transition fixé désormais à 24 mois à compter du 1^{er} janvier 2023. Principalement, l'opposition reproche à la junte sa gestion unilatérale de la transition, la confiscation du pouvoir aux civils, l'interdiction des manifestations et la répression des voix discordantes au moyen d'arrestations de leaders politiques ou de la société civile et de procédures judiciaires. Les principaux partis politiques refusent le dialogue avec les autorités militaires sur le contenu de la transition dans le cadre fixé unilatéralement par la junte. Ils demandent que le dialogue bénéficie de l'arbitrage de la CEDEAO.

Au cours de la période examinée par ce rapport, les droits fondamentaux ont fait l'objet de diverses restrictions. Après la dissolution du FNDC en août 2022, les autorités ont menacé d'interdiction les principaux partis politiques à la suite de troubles lors de contestations en février 2023. Depuis mai 2022, le CNRD a interdit toute manifestation publique, signalant que toute violation de cette injonction entraînera des conséquences judiciaires. Des procédures ont été entamées à l'encontre de plusieurs responsables politiques pour participation délictueuse à des réunions publiques non déclarées. Les différents acteurs politiques rencontrés à Conakry par le Cedoca fin 2022 ont néanmoins indiqué que leurs partis respectifs étaient en mesure de fonctionner, de tenir des réunions et des assemblées dans leurs sièges. La liberté de mouvement et notamment le droit de quitter le pays sont restreints pour plusieurs personnalités politiques. De plus, une dégradation de la liberté d'expression est observée.

À l'initiative du FNDC et des FVG, des appels à manifester ont été lancés le 5 septembre, le 20 octobre 2022 et le 16 février 2023, soutenus par les principaux partis politiques. Le CNRD a à chaque fois déployé massivement les forces de l'ordre pour empêcher le déroulement des marches. Des altercations entre des forces de sécurité et des jeunes ont éclaté, causant des décès et de nombreux blessés.

La répression qui vise les responsables politiques prend la forme de procédures judiciaires et d'arrestations, amenant certains d'entre eux à vivre dans la clandestinité ou en exil. Les militants font également l'objet d'intimidations pour les décourager à se mobiliser. Les arrestations se font principalement par rafles les jours de manifestation. Les partis politiques engagent des fonds importants pour obtenir la libération des personnes arrêtées dans les commissariats de police, afin qu'elles ne soient pas traduites en justice. Cette pratique de « commercialisation » des arrestations a pris de l'ampleur sous la transition. Tout citoyen tenant des propos contre le gouvernement ne fait pas systématiquement l'objet de mesures répressives. Les leaders d'opinion et les personnes actives au sein des partis dans le recrutement et la mobilisation sont principalement visées par les arrestations. Des infiltrations au cœur des quartiers permettent d'identifier certains leaders d'opinion.

Bibliographie

Contacts directs

Blogueur, entretien, Conakry, 26/11/2022, identité et coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de cette source

Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), coordination nationale, entretien, Bruxelles, 23/03/2023, identité et coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de cette source

Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), coordination nationale, message par média social, 09/05/2022, identité et coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de cette source

Journaliste, entretien, Conakry, 30/11/2022, identité et coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de cette source

Militant des droits de l'homme, entretien, Conakry, 23/11/2022, identité et coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de cette source

Organisation non gouvernementale (ONG) qui a pour mission de soutenir les processus démocratiques, responsables, entretien, Conakry, 29/11/2022, identités et coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de cette source

Parti politique 1, instances dirigeantes, entretien, Conakry, 28/11/2022, identités et coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de cette source

Parti politique 2, instances dirigeantes, entretien, Conakry, 29/11/2022, identités et coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de cette source

Parti politique 3, instances dirigeantes, entretien, Conakry, 01/12/2022, identités et coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de cette source

Sources écrites et audiovisuelles

Africa 24, *Guinée : des partis politiques menacés de suspension après des troubles en banlieue de Conakry*, 19/02/2023, <https://africa24tv.com/guinee-des-partis-politiques-menaces-de-suspension-apres-des-troubles-en-banlieue-de-conakry/> [consulté le 12/04/2023]

Africa Guinée (Diallo S. K.), *Durée de la Transition : l'ANAD reste catégorique... « 15 mois ou rien »*, 30/04/2022, <https://www.africaquinee.com/duree-de-la-transition-l-anad-reste-categorique-15-mois-ou-rien/> [consulté le 12/04/2023]

Africa Guinée, *Conakry : Billo Bah déféré au TPI de Dixinn...*, 24/01/2023, <https://www.africaquinee.com/conakry-billo-bah-defere-au-tpi-de-dixinn/> [consulté le 12/04/2023]

Africa Guinée, *Conakry : La police disperse des manifestants à Cosa...*, 05/09/2022, <https://www.africaguinee.com/conakry-la-police-disperse-des-manifestants-cosa/> [consulté le 12/04/2023]

Africa Guinée, *Paysage politique guinéen : Le camp de Cellou se renforce...*, 30/12/2022, <https://www.africaguinee.com/paysage-politique-guineen-le-camp-de-cellou-se-renforce/> [consulté le 12/04/2023]

Africanews, *Guinée : le FNDC appelle à manifester le 23 juin*, 10/06/2022, <https://fr.africanews.com/2022/06/10/guinee-le-fndc-appelle-a-manifester-le-23-juin/> [consulté le 12/04/2023]

Afrique sur 7, *Cellou Dalein déterminé pour la "reconnaissance" de sa victoire*, 14/07/2021, <https://www.afrique-sur7.ci/479879-cellou-dalein-reconnaissance-victoire> [consulté le 12/04/2023]

Agence de presse africaine (APA) News, *Guinée : l'inter-coalition ANAD-RPG rallie la cause du FNDC*, 13/02/2023, <https://fr.apanews.net/news/guinee-linter-coalition-anad-rpg-rallie-la-cause-du-fndc/> [consulté le 12/04/2023]

Amnesty International (AI), *Guinée : Amnesty International demande la libération de Mamadou Billo Bah et des autres détenus du FNDC*, 25/01/2023, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/01/guinee-amnesty-international-demande-la-liberation-de-mamadou-billo-bah-et-des-autres-detenus-du-fndc/> [consulté le 12/04/2023]

Anadolu Agency (AA), *Guinée : neuf opposants au régime militaire de transition libérés et placés sous contrôle judiciaire*, 28/10/2022, <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/quin%C3%A9-neuf-opposants-au-r%C3%A9gime-militaire-de-transition-lib%C3%A9r%C3%A9s-et-plac%C3%A9s-sous-contr%C3%B4le-judiciaire/2723468> [consulté le 12/04/2023]

Anadolu Agency (AA), *Guinée: l'activiste Abdourahmane Sano déclaré non-coupable et relaxé*, 11/01/2023, <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/quin%C3%A9-l'activiste-abdourahmane-sano-d%C3%A9clar%C3%A9-non-coupable-et-relax%C3%A9/2785015> [consulté le 12/04/2023]

Conakry infos, *Alliance politique : 37 partis signent avec l'UFDG*, 15/07/2021, <https://conakryinfos.com/47511/> [consulté le 12/04/2023]

FIM Guinée, *Guinée : la CEDEAO maintient les sanctions et interdit de voyage les membres du gouvernement*, 20/02/2023, <https://fimguinee.com/actualite/guinee-la-cedeao-maintient-les-sanctions-et-interdit-de-voyage-les-membres-du-gouvernement> [consulté le 12/04/2023]

Fratmat, *Guinée : La junte boucle Conakry et appelle au boycott des manifestations de l'opposition*, 05/09/2022, <https://www.fratmat.info/article/223423/etranger/guinee/guinee-la-junte-boucle-conakry-et-appelle-au-boycott-des-manifestations-de-lopposition> [consulté le 12/04/2023]

Front Line Defenders, *Arrestation arbitraire et mauvais traitements du défenseur des droits humains Mamadou Billo Bah*, 24/01/2023, <https://www.frontlinedefenders.org/fr/case/arbitrary-arrest-and-ill-treatment-human-rights-defender-mamadou-billo-bah> [consulté le 12/04/2023]

Guinée 360, *Conakry: Charles Wright invite les autorités à rétablir Goubhoye dans ses droits «sans délai»*, 06/10/2022, <https://www.guinee360.com/06/10/2022/conakry-charles-wright-invite-les-autorites-a-retablir-goubhoye-dans-ses-droits-sans-delai/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée 360, *Contraint à l'exil, Abdoulaye Oumou Sow déclare : « C'est avec philosophie que nous vivons tout ça »*, 27/01/2023, <https://www.guinee360.com/27/01/2023/contraint-a-lexil-abdoulaye-oumou-sow-declare-cest-avec-philosophie-que-nous-vivons-tout-ca/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée 360, *Recommandations issues du dialogue : la troïka redevient quatuor et exprime une crainte*, 31/12/2022, <https://www.guinee360.com/30/12/2022/recommandations-issues-du-dialogue-la-troika-redevient-quatuor-et-exprime-une-crainte/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée 360, *Transition: le FNDC-Politique opte pour une période de 15 mois*, 22/04/2022, <https://www.guinee360.com/22/04/2022/transition-le-fndc-politique-opte-pour-une-periode-de-15-mois/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée actuelle, *Arrestation d'Etienne Soropogui : Cellou parle d'atteinte grave à la liberté d'expression*, 25/09/2022, <https://guineeactuelle.com/arrestation-detienne-soropogui-cellou-parle-datteinte-grave-a-la-liberte-dexpression> [consulté le 12/04/2023]

Guinée matin, *Cour d'Appel de Conakry : les autorisations de voyage de Fodé Oussou et Mamadou Sylla annulées !*, 17/01/2023, <https://guineematin.com/2023/01/17/cour-dappel-de-conakry-les-autorisations-de-voyage-de-fode-oussou-et-mamadou-sylla-annulees/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée matin, *Dr Fodé Oussou Fofana empêché de sortir de la Guinée : ce qui s'est réellement passé à l'aéroport de Conakry*, 17/12/2022, <https://guineematin.com/2022/12/17/dr-fode-oussou-fofana-empêche-de-sortir-de-la-guinee-ce-qui-sest-reellement-passe-a-laeroport-de-conakry/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée matin, *Goubhoye Diallo (UFDG) empêché de voyager : Charles Wright exige son rétablissement dans ses droits*, 06/10/2022, <https://guineematin.com/2022/10/06/goubhoye-diallo-ufdg-empêche-de-voyager-charles-wright-exige-son-retablissement-dans-ses-droits/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée matin, *Guinée : le RPG-AEC appelle à manifester contre « la dictature d'une poignée de militaires »*, 03/09/2022, <https://guineematin.com/2022/09/03/guinee-le-rpg-aec-appelle-a-manifester-contre-la-dictature-dune-poignee-de-militaires/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée matin, *Guinée : les Forces vives reportent leur manifestation au 20 mars prochain*, 14/03/2023, <https://guineematin.com/2023/03/14/guinee-les-forces-vives-reportent-leur-manifestation-au-20-mars-prochain/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée matin, *Guinée : les forces vives seront relancées ce jeudi contre la confiscation du pouvoir par la junte militaire*, 31/05/2022, <https://guineematin.com/2022/05/31/guinee-les-forces-vives-seront-relancees-ce-jeudi-contre-la-confiscation-du-pouvoir-par-la-junte-militaire/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée matin, *Manif du FNDC à Conakry : 8 jeunes gens condamnés au Tribunal de Dixinn*, 28/10/2022, <https://guineematin.com/2022/10/28/manif-du-fndc-a-conakry-8-jeunes-gens-condamnes-au-tribunal-de-dixinn/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée matin, *Me Salifou Beavogui : « Etienne Soropogui n'a jamais été convoqué, son arrestation est illégale »*, 26/09/2022, <https://guineematin.com/2022/09/26/me-salifou-beavogui-etienne-soropogui-na-jamais-ete-convoque-son-arrestation-est-illegale/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée matin, *Réunion entre les Forces vives et le Premier ministre : « beaucoup de dossiers ont été mis sur la table »*, 03/04/2023, <https://guineematin.com/2023/04/03/reunion-entre-les-forces-vives-et-le-premier-ministre-beaucoup-de-dossiers-ont-ete-mis-sur-la-table/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée News, *Aéroport de Conakry : encore un cadre de l'UFDG bloqué par la police de l'air et des frontières*, 06/10/2022, <https://guineenews.org/aeroport-de-conakry-encore-un-cadre-de-lufdg-bloque-par-la-police-de-lair-et-des-frontieres/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée News, *Annulation de l'émission de Mirador de FIM Fm : ce qu'on ne vous a pas dit jusque-là*, 10/10/2022, <https://guineenews.org/annulation-de-lemission-de-mirador-de-fim-fm-ce-quon-ne-vous-a-pas-dit-jusque-la/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée News, *Conakry : Chérif HAÏDARA, président du GOHA, empêché de quitter le pays (communiqué)*, 21/11/2022, <https://guineenews.org/conakry-cherif-haidara-president-du-qoha-empeche-de-quitter-le-pays-communiquer/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée News, *Conakry : Cellou Baldé placé sous contrôle judiciaire*, 19/10/2022, <https://guineenews.org/conakry-cellou-balde-place-sous-controle-judiciaire/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée News, *Dernière minute: la marche des Forces vives reportée à nouveau*, 19/03/2023, <https://guineenews.org/derniere-minute-la-marche-des-forces-vives-reportee-a-nouveau/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée News, *Dialogue: le quatuor Anad-Cored-Rpg-Fndc refuse de rencontrer le triumvirat de la facilitation*, 08/10/2022, <https://guineenews.org/dialogue-le-quatuor-anad-cored-rpg-fndc-refuse-de-rencontrer-le-triumvirat-de-la-facilitation/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée News, *Guinée : L'ANAD devient une alliance politique*, 13/07/2021, <https://guineenews.org/guinee-lanad-devient-une-alliance-politique/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée News, *Guinée : le Fndc dissous annonce de nouvelles dates pour une série de manifs à Conakry et environs*, 07/10/2022, <https://guineenews.org/guinee-le-fndc-dissous-annonce-de-nouvelles-dates-pour-une-serie-de-manifs-a-conakry-et-environs/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée News, *Les forces vives de Guinée annoncent une nouvelle manif dans le Grand Conakry*, 28/02/2023, <https://guineenews.org/les-forces-vives-de-guinee-annoncent-une-nouvelle-manif-dans-le-grand-conakry/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée News, *Manif du FNDC : le soutien du quatuor politique reconstitué*, 12/02/2023, <https://guineenews.org/manif-du-fndc-le-soutien-du-quatuor-politique-reconstitue/> [consulté le 12/04/2023]

Guinée News, *Soutien aux manifs du FNDC dissous : cinq opposants convoqués*, 22/10/2022, <https://guineenews.org/soutien-aux-manifs-du-fndc-dissous-cinq-opposants-convoques-2/> [consulté le 12/04/2023]

Institut d'études de sécurité (ISS), *La transition militaire en cours en Guinée pourrait-elle être la dernière ?*, 16/03/2023, <https://issafrica.org/fr/iss-today/la-transition-militaire-en-cours-en-guinee-pourrait-elle-etre-la-derniere> [consulté le 12/04/2023]

Jeune Afrique (Barry D.), *Alpha Condé, opposant un jour, opposant toujours*, 11/04/2023, <https://www.jeuneafrique.com/1431559/politique/alpha-conde-opposant-un-jour-opposant-toujours/> [consulté le 12/04/2023]

Jeune Afrique (Barry D.), *En Guinée, Abdourahmane Sano dans le viseur de la justice*, 10/01/2023, <https://www.jeuneafrique.com/1406950/politique/en-guinee-abdourahmane-sano-dans-le-viseur-de-la-justice/> [consulté le 12/04/2023]

Jeune Afrique (Barry D.), *Guinée : Mamadi Doumbouya lance son dialogue « inclusif », les principaux partis boycottent*, 25/11/2022, <https://www.jeuneafrique.com/1395974/politique/guinee-mamadi-doumbouya-lance-son-dialogue-inclusif-les-principaux-partis-boycottent/> [consulté le 12/04/2023]

Jeune Afrique, *En Guinée, le FNDC remobilise la rue contre Mamadi Doumbouya*, 16/02/2023, https://www.jeuneafrique.com/1418739/politique/en-guinee-le-fndc-remobilise-la-rue-contre-mamadi-doumbouya/?utm_source=newsletter-ja-actu-v4&utm_campaign=newsletter-ja-actu-v4-17-02-2023&utm_medium=email&utm_content=article_4 [consulté le 12/04/2023]

Jeune Afrique, *En Guinée, un mort après la répression d'une manifestation du FNDC*, 17/02/2023, <https://www.jeuneafrique.com/1418965/politique/en-guinee-un-mort-apres-la-repression-dune-manifestation-du-fndc/> [consulté le 12/04/2023]

Jeune Afrique, *Guinée : arrestation d'Étienne Soropogui après ses critiques contre le pouvoir*, 25/09/2022, <https://www.jeuneafrique.com/1380022/politique/guinee-arrestation-detienne-soropogui-apres-ses-critiques-contre-le-pouvoir/> [consulté le 12/04/2023]

Jeune Afrique, *Guinée : Mamadi Doumbouya accepte d'avancer le retour des civils au pouvoir*, 22/10/2022, <https://www.jeuneafrique.com/1387516/politique/guinee-mamadi-doumbouya-accepte-davancer-le-retour-des-civils-au-pouvoir/> [consulté le 12/04/2023]

Jeune Afrique, *L'opposition guinéenne reprend « contact » avec le gouvernement*, 14/03/2023, <https://www.jeuneafrique.com/1426911/politique/lopposition-guineenne-reprend-contact-avec-le-gouvernement/> [consulté le 12/04/2023]

Kalenews, *Après l'annonce des manifs: le 1er ministre appelle les Forces Vives à une rencontre ce mardi*, 27/02/2023, <https://kalenews.org/apres-lannonce-des-manifs-le-1er-ministre-appelle-les-forces-vives-a-une-rencontre-ce-mardi/> [consulté le 12/04/2023]

Kalenews, *Guinée : le FNDC annonce une journée de prières et de recueillement*, 25/10/20, <https://kalenews.org/guinee-le-fndc-annonce-une-journee-de-prieres-et-de-recueillement/> [consulté le 12/04/2023]

Kibaro224, *La nouvelle coalition politique CORED-GUINÉE : Voici la liste des partis signataires*, 21/06/2021, <https://kibaro224.com/la-nouvelle-coalition-politique-cored-guinee-voici-la-liste-des-partis-signataires/> [consulté le 12/04/2023]

Le courrier de Conakry, *« Nous allons passer par tous les moyens pour que nous soyons écouter » dixit Jean Marc Teliano*, 02/06/2022, <https://lecourrierdeconakry.com/dixit-jean-marc-teliano-le-coordonateur-des-forces-vives-de-la-nation/> [consulté le 12/04/2023]

Le Lynx, *Bloqué à Sambailo : Cherif Mohamed Abdallah raconte*, 22/11/2022, <https://lelynx.net/2022/11/bloque-a-sambailo-cherif-mohamed-abdallah-raconte/> [consulté le 12/04/2023]

Le Monde, *En Guinée, la junte accepte de rendre le pouvoir aux civils dans deux ans*, 22/10/2022, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/10/22/guinee-la-junte-accepte-de-rendre-le-pouvoir-aux-civils-dans-deux-ans_6146864_3212.html [consulté le 12/04/2023]

Le Monde, *En Guinée, la junte menace d'interdire les partis politiques après des troubles en banlieue de Conakry*, 17/02/2023, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/02/17/en-guinee-la-junte-menace-d-interdire-les-partis-politiques-apres-des-troubles-en-banlieue-de-conakry_6162249_3212.html [consulté le 12/04/2023]

Le Monde, *En Guinée, le chef de la junte réaffirme qu'il quittera le pouvoir à la fin de la transition*, 22/02/2023, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/02/22/en-guinee-le-chef-de-la-junte-reaffirme-qu-il-quittera-le-pouvoir-a-la-fin-de-la-transition_6162812_3212.html [consulté le 12/04/2023]

Le Monde, *En Guinée, une importante coalition de partis appelle à braver l'interdiction de manifester*, 22/07/2022, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/07/22/en-guinee-une-importante-coalition-de-partis-appelle-a-braver-l-interdiction-de-manifester_6135735_3212.html [consulté le 12/04/2023]

Le Monde, *Guinée : la junte ordonne des poursuites pour corruption contre Alpha Condé et plusieurs anciens ministres*, 03/11/2022, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/11/03/guinee-la-junte-ordonne-des-poursuites-pour-corruption-contre-alpha-conde-et-plusieurs-anciens-ministres_6148370_3212.html [consulté le 12/04/2023]

Média Guinée, *Fodé Oussou assure : « le quatuor, c'est 95% des Guinéens. On ne peut rien faire dans ce pays, en mettant dehors les quatre groupes-là »*, 19/11/2022, <https://mediaquinee.org/fode-oussou-aux-detracteurs-du-quatuor-le-quatuor-cest-95-des-guineens-on-ne-peut-rien-faire-dans-ce-pays-on-ne-peut-rien-organiser-en-mettant-dehors-les-quatre-groupes-la/> [consulté le 12/04/2023]

Média Guinée, *Guinée : le RPG et alliés n'appellent pas à se joindre à la manif du 17 août...*, 16/08/2022, <https://mediaquinee.org/guinee-le-rpg-et-allies-nappellent-pas-a-se-joindre-a-la-manif-du-17-aout/> [consulté le 12/04/2023]

Mosaïque Guinée, *Médiation des religieux: les représentants des FVG rencontrent le PM ce lundi à 12h*, 03/04/2023, <https://mosaiqueguinee.com/mediation-des-religieux-les-representants-des-fvg-rencontrent-le-pm-ce-lundi-a-12h/> [consulté le 12/04/2023]

Nations unies Guinée, *COMMUNIQUE DU G5 GUINEE (NATIONS UNIES, CEDEAO, UNION EUROPEENNE, ETATS-UNIS, FRANCE) EN DATE DU 31 JUILLET 2022*, 31/07/2022, <https://guinee.un.org/fr/192852-communique-du-g5-guinee-nations-unies-cedeao-union-europeenne-etats-unis-france-en-date-du> [consulté le 12/04/2023]

Radio France internationale (RFI), *Affaire Air Guinée: la Crief accusée de règlement de comptes*, 20/07/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220719-affaire-air-guin%C3%A9e-la-crief-accus%C3%A9e-de-r%C3%A8glement-de-comptes> [consulté le 12/04/2023]

Radio France internationale (RFI), *Conakry ouvre le dialogue inter-guinéen sans les principaux partis d'opposition*, 24/11/2023, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20221124-conakry-ouvre-le-dialogue-inter-guin%C3%A9en-sans-les-principaux-partis-d-opposition> [consulté le 12/04/2023]

Radio France internationale (RFI), *Corruption: l'ex-président Alpha Condé et 187 personnalités dans le viseur des autorités en Guinée*, 03/11/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20221103-corruption-l-ex-pr%C3%A9sident-alpha-cond%C3%A9-et-187-personnalit%C3%A9s-dans-le-viseur-des-autorit%C3%A9s-en-guin%C3%A9e> [consulté le 12/04/2023]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: «Nous ne ferons pas partie de l'après-transition», réaffirme le colonel Doumbouya*, 22/02/2023, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230222-guin%C3%A9e-nous-ne-ferons-pas-partie-de-l-apr%C3%A8s-transition-r%C3%A9affirme-le-colonel-doumbouya> [consulté le 12/04/2023]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: la junte accepte de rendre le pouvoir aux civils à l'issue d'une transition de 24 mois*, 22/10/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20221021-guin%C3%A9e-la-junte-accepte-de-rendre-le-pouvoir-aux-civils-%C3%A0-l-issue-d-une-transition-de-24-mois> [consulté le 12/04/2023]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: le dialogue inter-guinéen clôt et remet ses conclusions à la présidence*, 22/12/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20221222-guin%C3%A9e-le-dialogue-inter-guin%C3%A9en-cl%C3%BAt-et-remet-ses-conclusions-%C3%A0-la-pr%C3%A9sidence> [consulté le 12/04/2023]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: les neuf opposants libres sous contrôle judiciaire*, 28/10/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20221028-guin%C3%A9e-les-neufs-opposants-libres-sous-contr%C3%B4le-judiciaire> [consulté le 12/04/2023]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: Mamadi Doumbouya assure qu'il «ne confisquera pas le pouvoir»*, 02/10/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20221002-guin%C3%A9e-mamadi-doumbouya-assure-qu-il-ne-confisquera-pas-le-pouvoir> [consulté le 12/04/2023]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: une manifestation en banlieue de Conakry dégénère, le FNDC déplore deux morts*, 17/02/2023, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230217-guin%C3%A9e-une-manifestation-en-banlieue-de-conakry-d%C3%A9g%C3%A9n%C3%A9e-le-fndc-d%C3%A9plo-re-le-fndc-d%C3%A9plo-re-deux-morts> [consulté le 12/04/2023]

Radio France internationale (RFI), *La Cédéao annonce des «sanctions graduelles» contre la junte en Guinée*, 23/09/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220923-la-c%C3%A9d%C3%A9ao-annonce-des-sanctions-progres-sives-contre-la-junte-en-guin%C3%A9e> [consulté le 12/04/2023]

Soleil FM Guinée, *Guinée-Politique: la troika devient quatuor*, 30/12/2022, <https://soleilfmguinee.net/guinee-politique-la-troika-devient-quatuor/> [consulté le 12/04/2023]

Tournons la page, *Nos membres en danger*, s.d., <https://tournonslapage.org/fr/membres-en-danger> [consulté le 12/04/2023]

TV5 Monde, Guinée : l'opposition reporte une manifestation pour "donner une chance aux discussions" avec la junte, 19/03/2023, <https://afrique.tv5monde.com/information/guinee-lopposition-reporte-une-manifestation-pour-donner-une-chance-aux-discussions> [consulté le 12/04/2023]

TV5 Monde, Guinée : manifestations anti-junte et heurts à Conakry, 20/10/2022, <https://information.tv5monde.com/afrique/guinee-manifestations-anti-junte-et-heurts-conakry-475593> [consulté le 12/04/2023]

TV5 Monde, Guinée : une médiation religieuse peut-elle sortir le pays de l'impasse politique ?, 09/03/2023, <https://information.tv5monde.com/afrique/guinee-une-mediation-religieuse-peut-elle-sortir-le-pays-de-l-impasse-politique-491318> [consulté le 12/04/2023]

TV5 Monde, Guinée: la junte accepte de rendre le pouvoir aux civils au bout de deux ans, 21/10/2022, <https://information.tv5monde.com/afrique/guinee-la-junte-accepte-de-rendre-le-pouvoir-aux-civils-au-bout-de-deux-ans-475759> [consulté le 12/04/2023]

UN News, Guinée : l'ONU demande la levée immédiate de l'interdiction des manifestations, 30/05/2022, <https://news.un.org/fr/story/2022/05/1120872> [consulté le 12/04/2023]

United States Department of State (USDOS), 2022 Country Reports on Human Rights Practices: Guinea, 20/03/2023, <https://www.ecoi.net/en/document/2089137.html> [consulté le 12/04/2023]

Vision Guinée, Arrestation d'Etienne Soropogui : "Personne n'est à l'abri", selon de l'UFDG, 24/09/2022, <https://www.visionguinee.info/arrestation-detienne-soropogui-personne-nest-a-labri-selon-de-lufdg/> [consulté le 12/04/2023]

Vision Guinée, Face au Premier ministre, les partis politiques membres du Quatuor posent 10 conditions préalables au dialogue, 10/11/2022, <https://www.visionguinee.info/face-au-premier-ministre-les-partis-politiques-membres-du-quatuor-posent-10-conditions-prealables-au-dialogue/> [consulté le 12/04/2023]

Vision Guinée, Mamadou Sylla s'oppose aux manifestations : "Je crains qu'on dépasse 2 ans pour faire 3 à 4 ans de transition", 28/02/2023, <https://www.visionguinee.info/mamadou-sylla-soppose-aux-manifestations-je-craains-quon-depasse-2-ans-pour-faire-3-a-4-ans-de-transition/> [consulté le 12/04/2023]

Voice of America (VOA), Guinée: les autorités classent le dossier d'un cadre de l'opposition, 17/03/2023, [https://www.voafrique.com/a/quin%C3%A9e-les-autorit%C3%A9s-classent-le-dossier-d-un-cadre-de-l-opposition-\(avocat\)/7010086.html](https://www.voafrique.com/a/quin%C3%A9e-les-autorit%C3%A9s-classent-le-dossier-d-un-cadre-de-l-opposition-(avocat)/7010086.html) [consulté le 12/04/2023]

Voice of America (VOA), Heurts à Conakry un an après le coup d'Etat, 05/09/2022, <https://www.voafrique.com/a/quin%C3%A9e-heurts-%C3%A0-conakry-un-an-apr%C3%A8s-le-coup-d-etat/6731962.html> [consulté le 12/04/2023]

Voice of America (VOA), Le FNDC, une coalition guinéenne, appelle à manifester contre la junte, 22/07/2022, <https://www.voafrique.com/a/quin%C3%A9e-une-importante-coalition-appelle-%C3%A0-manifester-contre-la-junte/6668771.html> [consulté le 12/04/2023]

Voice of America (VOA), L'opposition guinéenne dénonce une répression mortelle des manifestations, 21/10/2022, <https://www.voafrique.com/a/quin%C3%A9e-trois-morts-dans-les-manifestations-anti-junte-de-jeudi-dit-l-opposition/6799450.html> [consulté le 12/04/2023]